

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

4/ Le Fonctionnement du Temple des Juifs

**Les Principes Généraux
des Rites de Purification
par les Eaux Vivantes
issues de Source**

THE NATAN FOUNDATION
for the RESTORATION
of THE TEMPLE of JERUSALEM on its AUTHENTIC SITE

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

-1- L'Examen des Rites du Culte Juif dans le Temple, avec ses Obligations d'Approvisionnement en Eaux vives, issues exclusivement de Sources, et ses considérables besoins en Eaux sous pression, permet d'appréhender et de comprendre l'immense Installation Hydraulique souterraine qui dut être aménagée, et mise en oeuvre dans le Sous-sol rocheux imperméable du Haram, pour pouvoir assurer le bon Fonctionnement du Temple.

Cette monumentale Installation Hydraulique souterraine, miraculeusement préservée dans le Sous-sol rocheux du Haram par la Piété Musulmane, et dûment attestée par les Relevés et Mesures des Archéologues du 19ème siècle, permet de démontrer que le Temple de Salomon avait été construit, en aval de ces gigantesques réservoirs souterrains, disposés en cascades, et qui servaient de Château d'Eau pour les Besoins du Temple :

En effet, ces Citernes-Réservoirs géantes, taillées en cascades, au sein de la roche vive, en amont du Temple, permettaient :

- d'une part, de disposer, à volonté, d'Eaux de lavage sous pression afin de pouvoir nettoyer les Parvis du Temple, lorsque ceux-ci étaient ensanglantés et souillés par les Sacrifices d'un très grand nombre d'animaux ;

- d'autre part, d'assurer les nombreux Rites de Purification, en stricte conformité avec les Préceptes Religieux, qui imposaient l'usage exclusif d'Eaux Vivantes, issues directement de Sources, ces Eaux ne pouvant, de surcroît, ni être stagnantes, ni être puisées.

Or, seul l'Examen attentif des Rites de Purification permet d'appréhender la complexité de l'Installation Hydraulique souterraine que les Juifs furent obligés de mettre en place, pour permettre au Temple de fonctionner, conformément aux Exigences des Prescriptions de l'Éternel.

-2- Le Sanctuaire, institué par Moïse, contenait le Contrat Moral, passé entre l'Éternel et les Juifs, et qui était conservé dans l'Arche de l'Alliance.

Et, afin que ce Contrat demeure vivace de Générations en Générations, des Rites divers furent institués, destinés à assurer la Cohésion permanente de la Collectivité, sacralisée par son Adhésion à ces Lois contractuelles de l'Éternel.

Cette Reconnaissance perpétuelle du Contrat de l'Arche de l'Alliance était, ainsi, entretenue, quotidiennement, par un Culte inaltérable rendu à l'Éternel, avec des Rites de Purifications, des Rites de Sacrifices d'animaux, d'Offrandes diverses, et de Prières.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

Ce Culte était exercé par les Prêtres, issus de la famille de Moïse, c'est à dire par les Descendants de son frère Aaron ; et ces Prêtres étaient aidés, dans leur tâche, par les membres de la Tribu de Moïse, les Lévites, également consacrés exclusivement au Culte du Temple.

-3- Afin d'être dignes de ce Contrat exclusif, passé par l'Éternel avec les Juifs, la Divinité exigeait, en retour, que le Peuple Juif soit "pur", ou "purifié", afin de témoigner de sa Dévotion, de son Respect des Règles Morales; et de sa Consécration exclusive au Tout Puissant.

Cette Exigence de Pureté absolue, permettant une Consécration légitime et exclusive au Sacré, impliquait que le Juif soit averti de ce que l'Éternel considérait comme "impur" :

La *Torah* (*Pentateuque*) et quelques Prophètes fournissent une Liste, non exhaustive, de ce qui, à la base de la Religion Juive, est considéré comme "impur" ou "pur" :

En voici un résumé, non exhaustif :

-A-/ Il y a des animaux purs et des animaux impurs.

Tout contact, direct ou indirect, avec des animaux impurs rendent l'homme impur. (*Lévitique 11*)

-B-/ Tous les cadavres, humains ou d'animaux, sont impurs.

Tout contact, direct ou indirect, avec ces cadavres rend impur. (*Lévitique 11 ; Nombres 19*)

-C-/ L'émission séminale, normale ou infectée, de l'homme rend impur.

Tout contact, direct ou indirect, avec cet homme rend impur. (*Lévitique 15*)

-D-/ Il en est de même des relations sexuelles qui rendent impur le Couple. (*Lévitique 15 : 18*)

-E-/ La lèpre et toute maladie infectieuse ayant des manifestations corporelles visibles rendent impur.

Tout contact, direct ou indirect, avec le malade rend impur. (*Lévitique 13 ; 14*)

-F-/ Les menstruations de la femme, ainsi que son accouchement, ou saignement, ou pertes, la rendent impure.

Tout contact, direct ou indirect, avec cette femme rend impur. (*Lévitique : 12 ; 15*)

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

-G-/ Les moisissures sur les vêtements ou sur les murs d'une maison rendent tout contact impur. (*Lévitique 13 ; 14*)

-H-/ Les objets et récipients ayant été en contact avec quelque chose d'impur, ou ayant appartenu à des non-Juifs, sont impurs. (*Lévitique : 14 ; 15 - Nombres 19 : 15 ; 31 : 21-24*)

-4- Il s'ensuit que certains éléments sont, toujours, impurs, "par nature", ou "par état" : comme, par exemple, certains animaux, certains aliments, les cadavres, et les Idoles. Et tout contact avec ces agents impurs rendra le Juif impur, et l'exclura de la Communauté (du Camp Mosaique).

Et seuls des Rites appropriés permettront de purifier le Juif, qui a été ainsi corrompu par une Impureté.

Les Êtres humains, en particulier, peuvent être, "momentanément", impurs, comme, entre autres, et par exemple :

- Les femmes durant leurs menstruations ;
- les hommes et les femmes ayant eu un écoulement sexuel, normal ou anormal, ou ayant eu des relations sexuelles ;
- les individus atteints d'une maladie de la peau dont les lépreux ;
- les individus ayant commis une Faute Morale grave.

Tout contact avec une personne impure rend également le Juif impur.

Ces Êtres humains, rendus, ainsi, momentanément impurs, peuvent être purifiés par des Rites appropriés.

Il en est de même de certains objets, ou récipients, ou demeures, ou espaces, qui peuvent avoir été rendus impurs, momentanément, et qui peuvent, également, être purifiés par des Rites appropriés.

-5- Les diverses Modalités de Purification avaient été mises en place par Moïse, en un Système, qui est détaillé de façon assez éparpillée, dans la *Torah (Pentateuque)*.

Dans tous les cas de figure, la Finalité de toute Purification était de permettre de réintroduire l'Individu, qui était devenu momentanément impur, dans la Communauté Israélite, afin qu'il puisse, à nouveau, participer au Culte Sacré du Sanctuaire :

Lévitique : 15 : 31 :

(L'Éternel dit à Moïse et à Aaron :)

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

Vous demanderez aux Israélites de se tenir à l'écart du Sanctuaire, quand ils sont en état d'impureté ; ainsi, ils ne risqueront pas de mourir, pour avoir rendu impure la Tente où Je demeure au milieu d'eux.

L'Ensemble du Système Mosaïque des Préceptes de Purification se présente, dans les Écritures, sous une forme, à la fois parcellaire et lacunaire :

Et, parfois, Moïse, lui-même, indique qu'il n'en propose que quelques exemples, impliquant par là-même, qu'il reviendra aux Prêtres de généraliser, en un Système cohérent, le Processus d'ensemble de Purification Rituelle.

Aussi, les Prêtres d'abord, lorsque le Sanctuaire était en exercice, puis les Rabbins, après la Destruction du Temple, furent successivement amenés à mettre en place un Système global, destiné, à la fois, à rendre cohérents et compatibles les divers Principes de Purification, qui avaient été exposés de façon éparse ou incomplète dans la *Bible*, et à en dégager les grands Principes ainsi que les Règles générales d'application.

-6- À cet effet, et pour ce qui concerne plus particulièrement les Règles de Purification par les Eaux, les Prêtres, puis les Rabbins, adoptèrent, entre autres, deux Lignes de Conduite :

-A/- Afin de ne pas risquer la moindre erreur, ce fut presque toujours la Formulation la plus exigeante et la plus extrême, parmi toutes celles figurant dans la *Torah*, qui fut, en cas d'ambiguïté ou de doute, prise comme Référence absolue et normative pour édicter la Règle Générale de Purification.

-B/- Par ailleurs, les Prêtres et Spécialistes de la Loi furent amenés à adapter les Règles de la Purification par l'Eau, prescrites dans la *Torah*, aux conditions climatiques et hydrographiques de Jérusalem, lorsque le Temple y fut édifié.

-C/- Et, ensuite, lorsque le Temple fut détruit, les Rabbins amplifièrent progressivement la Transposition du Culte du Temple disparu et de ses Règles de Purification par l'Eau à l'ensemble de la vie quotidienne de la Communauté Juive, tant en Israël que dans la Diaspora. Ainsi, à leur tour, et de la même façon que les Prêtres, les Rabbins furent amenés à adapter les Règles de Purification par l'Eau, aux ressources climatiques et hydrographiques des diverses Régions habitées par des Juifs, ainsi qu'aux Développements de la Civilisation dans le domaine de l'Habitat, et dans le domaine des Progrès Technologiques en matière d'Énergie et d'Hydraulique.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

-7- Il s'ensuit que, pour ce qui concerne ce problème spécifique de la Purification par l'Eau au Temple de Jérusalem, nous disposons, d'une part, des Textes Sacrés fondateurs (*Torah*), qui établirent les premiers Principes de la Purification par l'Eau, et, d'autre part, des Textes Rabbiniques très détaillés, qui constituent l'Aboutissement ultime du processus de l'Évolution de ces mêmes Principes de Purification Judaïque.

Par contre, nous disposons d'assez peu d'informations sur le Système de Purification par l'Eau, tel qu'il était, réellement, mis en pratique au Temple de Jérusalem.

Aussi, il nous faut tenter de reconstituer l'État de ce Système de Purification par l'Eau, tel qu'il était mis en oeuvre au Temple de Jérusalem, à l'aide de quelques rares Témoignages éparpillés, et à l'aide de quelques Constats Archéologiques.

Il s'avère donc, pour ainsi dire, nécessaire de recréer le Chaînon manquant d'une Évolution millénaire des Rites de Purification par l'Eau, dont nous ne connaissons véritablement que le point de Départ Biblique et son Aboutissement Rabbinique.

Cette Évolution ayant, en effet, commencé avec les Textes Sacrés, établis avant la Construction du Temple à Jérusalem, et s'étant terminé, en fin de parcours, avec la Mise au point définitive des Textes Rabbiniques, qui furent compilés quelques siècles après la Disparition de ce Temple.

-8- Le Juif, devenu impur, directement, ou par contact avec une personne impure, ou par contact avec un animal ou objet impur, ou par ingestion d'un aliment impur, ou par une Faute Morale grave, doit se livrer à un Processus de Purification complexe, pour pouvoir réintégrer la Communauté Israélite, et, à fortiori, pour pouvoir être admis, de nouveau, à participer au Culte du Sanctuaire.

Cette Purification des Juifs ayant subi une impureté, doit impérativement se faire, à l'aide de plusieurs moyens Rituels, et le plus souvent à l'aide de la Conjonction de ces divers moyens Rituels :

Parmi ces divers modalités de Purification à utiliser, séparément ou ensemble, selon la qualification de l'Impureté, les principales catégories sont, entre autres et en résumant, les suivantes, dans l'ordre de leur mise en oeuvre :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

-A-/ La Purification par l'Eau :

Cette Purification est décrite, en des Versets disséminés, sous diverses formes qui vont du Lavage simple du corps et des vêtements, au Bain par immersion totale du corps nu, dont il est spécifié, dans le cas explicité avec le plus d'exigence (*Lévitique 15 : 13*) que cette **Immersion doit se faire dans les Eaux Vivantes de Source.**

-B-/ La Purification par l'écoulement du Temps :

La Purification, pour les cas bénins, intervient en général, le soir, au coucher du soleil, et, éventuellement, après que la Personne impure ait procédé aux Rites de lavage, ou de Bain par immersion, prescrits.

Pour ce qui concerne les impuretés qui s'étendent dans le temps, comme les menstruations, ou les périodes qui suivent l'accouchement, ou les maladies, plusieurs journées, ou même des semaines, sont prescrites avant que la Constatation de la Purification définitive puisse être prononcée et célébrée par le Prêtre.

-C-/ La Purification, avec aspersion, par le Prêtre, de la Personne Impure avec de l'huile Sacrée et/ou avec le sang de la victime qu'elle est venue offrir en Sacrifice au Sanctuaire, la Personne Impure devant se tenir à l'extérieur de la Tente de la Rencontre.

-D-/ La Purification, avec aspersion, par le Prêtre, de la personne impure avec une Eau de Purification, composée d'Eau de Source et des cendres d'une Vache Rousse, qui a été immolée et brûlée, en dehors du Camp, selon un Cérémonial particulier.

-E-/ La Purification par la Destruction, ou le passage au Feu, ou le Lavage par Immersion, des divers récipients, objets ou emplacements, devenus impurs.

-9- Les diverses Indications, concernant ces Lois de Purification, qui sont données par la *Torah*, ou bien se présentent de façon lacunaire, ou bien elles comportent, assez vraisemblablement, des Prescriptions implicites, qui ne sont indiquées que pour certains cas précis, et qui ne semblaient pas devoir être répétées pour chacun des cas examinés :

La Formulation, la plus complète et la plus exigeante, concernant le processus intégral de Purification par l'Eau, est fournie, avec précision, en *Lévitique : 15 : 13* , à propos de la Purification de l'homme atteint d'une infection de ses organes sexuels :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

Auparavant, *Lévitique 15* a défini l'Impureté de l'homme atteint de cette infection, ainsi que les effets contaminant que cet homme impur produit sur tout son entourage, et qui doit, dès lors, se purifier, également :

Lévitique : 15 :

15 : 1-7 :

L'Éternel dit à Moïse et à Aaron de communiquer aux Israélites les Prescriptions suivantes :

Quand un homme est atteint d'une infection de ses organes sexuels, l'écoulement qui en résulte est impur. Cet écoulement peut s'échapper des organes ou les obstruer ; de toutes façons il est impur et rend l'homme impur.

Par conséquent, tout lit où cet homme se couche et tout siège sur lequel il s'assied devient impur :

Aussi, celui qui touche ce lit doit laver ses vêtements et laver son corps en le baignant dans l'Eau ; il est impur jusqu'au soir.

Celui, qui prend place sur le siège, où l'homme malade s'est assis, doit laver ses vêtements, et laver son corps en le baignant dans l'Eau ; il reste impur jusqu'au soir.

Celui qui touche l'homme malade doit laver ses vêtements et laver son corps en l'immergeant dans l'Eau ; il reste impur jusqu'au soir.

15 : 13-15 :

Quand l'écoulement qui rendait l'homme impur prend fin, l'homme doit attendre une semaine avant d'être en état de Purification ; il lave ses vêtements et **immerge tout son corps dans les Eaux Vivantes de Source** ; après quoi il est purifié. Le huitième jour il prend deux tourterelles ou deux pigeons et va les remettre au Prêtre, devant l'Éternel à l'Entrée de la Tente de la Rencontre: Le Prêtre offre l'un des oiseaux en sacrifice pour obtenir le pardon et l'autre en sacrifice complet. Ensuite le Prêtre effectue sur l'homme, devant l'Éternel, le Geste rituel qui le purifie de son écoulement.

15 : 16-18 :

Quand un homme a eu des pertes séminales, il doit laver son corps en l'immergeant entièrement dans l'Eau ; il reste impur jusqu'au soir.

Tout vêtement ou toute couverture, taché par le sperme, doit être lavé et reste impur jusqu'au soir.

Quand un homme et une femme ont eu des relations sexuelles, ils doivent tous les deux laver leurs corps en les immergeant dans l'Eau ; ils restent impurs jusqu'au soir.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

Lévitique 15 présente, ainsi, comme une sorte de condensé de l'ensemble de la Problématique Biblique de la Purification par l'Eau, à partir de laquelle les Prêtres d'abord, et les Rabbins ensuite, furent amenés à échafauder, progressivement, un Système global et cohérent, destiné à couvrir tous les cas envisageables d'Impuretés à purifier par l'Eau.

Lévitique 15 : 13 précise la nécessité de l'Immersion du corps dans l'Eau de Source :

Ainsi, cette Obligation spécifique, qui ne figure pas, par exemple, dans les autres Prescriptions équivalentes du même *Lévitique 15*, ou dans d'autres chapitres du *Lévitique*, fut néanmoins étendue à l'Ensemble intégral des Processus de Purification par l'Eau :

Et cette Extension s'opéra, soit, par souci de ne risquer aucune erreur ou omission, soit, parce que, dans l'esprit des Prêtres d'abord, et dans l'esprit des Rabbins ensuite, cette Obligation, ayant été formulée une fois dans l'Écriture, devenait, par là-même, implicite et normative pour toute Purification de même nature, qui devrait être opérée au travers de l'Immersion du corps dans l'Eau.

C'est ainsi que s'imposa, progressivement, la Notion fondamentale de Purification par les "Eaux Vivantes" (en Hébreu littéral : mayim hayyim), jaillissant directement d'une Source créée par la nature (par l'Eternel) en opposition absolue aux "Eaux extraites" (en Hébreu littéral : mayim she'uvim), c'est à dire les Eaux, arrachées de leur jaillissement spontané et de leur écoulement naturel, c'est à dire, "transmutées" par la main de l'Homme, et, par conséquent, devenues Eaux mortes.

-9- Toutefois la *Torah* ajouta, d'une façon indirecte et incidente, une autre possibilité d'origine des Eaux purificatrices : il s'agit de l'Eau provenant, par exemple, d'un Puits qui serait alimenté par une Source souterraine, ou par une nappe phréatique renouvelée, tel un Puits artésien.

Cette configuration souterraine étant, alors, assimilée à une Source vive en surface.

Cette incidente Biblique se trouve en *Lévitique 11* dont certains Versets détaillent la façon dont le contact d'un cadavre rend impur tout ce qu'il touche.

Or, dans l'un de ces Versets de *Lévitique 11*, l'Écriture spécifie que parmi les rares choses, que le cadavre ne peut jamais rendre impures, figurent d'une part la Source, et d'autre part le Puits de Rassemblement des Eaux, dont la pureté jaillissante, en surface ou en profondeur, les rend identiquement, pour ainsi dire, imputrescibles :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

Lévitique 11 : 35-36 :

Un objet quelconque sur lequel tombe le cadavre d'une bête devient impur. S'il s'agit d'un four ou d'un foyer, démolissez celui-ci, car vous devez le considérer comme impur.

Toutefois, si le cadavre tombe dans une Source ou dans un Puits de Rassemblement des Eaux, l'Eau reste pure, mais celui qui en retire le cadavre devient impur.

Les différents *Targums* (anciennes Traductions de l'*Ancien Testament* en Araméen), ainsi que la *Septante* (primitive Traduction de l'*Ancien Testament* en Grec), à la fois, par souci de fidélité et de pleine compréhension du Texte Hébreu original, confirment, chacun à sa manière, le sens de ce mot "Puits de Rassemblement des Eaux", en élargissant sa portée, ou en l'actualisant à la pratique courante, ou en l'explicitant, avec l'utilisation du vocabulaire de la *Genèse*, qui évoque le primordial Rassemblement des Eaux, lors de la Création du Monde par l'Éternel :

Ainsi, pour ce qui concerne la Citerne ou Puits mentionné dans ce Verset du *Lévitique*, les Traductions données par les *Targums* permettent de préciser de quel genre de Citerne ou de Puits, il s'agit.

Les *Targums* sont des Traductions Araméennes de la *Bible*, l'Araméen ayant été la Langue dominante et populaire du Proche Orient, installée progressivement par les Invasions orientales. Comme c'est souvent le cas pour les Traductions anciennes, le Traducteur est parfois amené à expliciter le sens d'un terme, disparu ou transformé, afin de l'adapter à des circonstances contemporaines, et de le rendre compréhensible et cohérent avec l'ensemble du Texte original. Et, parfois, également, ces Traductions peuvent rendre compte d'un Original Hébreu qui aurait été transformé, ou qui aurait disparu.

Les principaux *Targums* du *Pentateuque*, ou compilations de *Targums* du *Pentateuque*, sont ceux d'Onqelos, du pseudo-Jonatan et de Néophyti :

Or, pour ce qui concerne ce verset *Lévitique 11/36*, les trois Traductions vont dans le même sens, et précisent bien que la Citerne, ou Puits, doit être le point de convergence d'Eaux courantes souterraines, qui, soit, sont issues directement de Sources, soit proviennent d'Eaux de pluie non stagnantes :

Par conséquent, ces Eaux vivantes souterraines, qui se rassemblent naturellement, sont, par essence, dans ce cas, détentrices des nécessaires Vertus Purificatrices, comme les Sources de surface:

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

Lévitique 11 :36 :

Targum d'Onqelos :

Toutefois, une Fontaine (Source) ou un Puits, qui sont des Lieux de Rassemblement des Eaux (resteront purs si un cadavre y tombe).

Targum de Jonathan :

Mais, les Sources et les Lacs (d'une mare ou d'un étang approvisionnés par une Source souterraine ou un cours d'Eaux vivantes), qui sont des Lieux de Rassemblement d'Eaux vives (resteront purs si un cadavre y tombe).

Targum de Neophyti :

Seules, une Source, ou une Citerne qui rassemble les Eaux courantes (resteront pures si un cadavre y tombe).

Septante :

Mais les Eaux d'une Source, d'un Lac (d'une mare ou d'un étang, approvisionnés par une Source souterraine ou par un cours d'Eaux vivantes) ou les Eaux d'un Rassemblement d'Eaux, resteront pures (si un cadavre y tombe).

-11- Le mot "Miqweh" désigna le Bassin, naturel, ou aménagé par l'Homme, qui permettait le Bain Rituel, par immersion complète du corps à purifier, dans des Eaux vivantes, issues, originellement, de Sources, sans que quiconque ait, dès lors, à s'interposer, directement, dans le Flux ou l'Approvisionnement de ces Eaux Purificatrices.

C'est ainsi que cette Purification Rituelle acquiert le caractère de Sacralisation suprême dans le Culte, qui culmina, au Temple de Jérusalem, avec la Fête du Grand Pardon (Yom Kippour) destinée à la Purification Morale de tout Israël, et qui constitue l'Archétype Absolu de toute Purification humaine :

Mishnah : Ordre Moed : Traité Yoma : VII : 8 :

Pour les péchés commis par l'Homme envers l'Éternel, le Kippour expie les fautes; mais pour les fautes commises envers son prochain, il n'y a d'autre pardon que de satisfaire directement son prochain.

Que vous êtes heureux, ô Israélites, s'écria Rabbi Akiba, vous n'avez de comptes à rendre qu'à Notre Père aux Cieux, et c'est Lui qui vous absout selon ces mots :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

*(Ezéchiel 36/25 :) "Je ferai couler sur vous les Eaux pures qui vous purifieront", et il est dit également (Jérémie 14/8 :)
"L'Espoir (le Bain) d'Israël est Dieu ; et, de la même façon que le Bain Rituel purifie les gens impurs, de la même façon Dieu purifie tous les Israélites."*

-12- La Difficulté fréquente de pouvoir disposer directement d'Eaux de Source, ainsi que la généralisation des Rites de Purification dans des Régions aux ressources hydrographiques les plus diverses, amenèrent les Prêtres, d'abord, et les Rabbins, ensuite, en particulier après la Disparition du Temple, à élargir et aménager, progressivement les Règles Théologiques de mise en oeuvre des diverses Modalités Hydrauliques déterminant les Règles d'Immersion du corps dans des Bains d'Eaux Vives de Purification (Mikweh).

C'est ainsi que les Eaux de pluie, par exemple, purent, dans certains cas, être assimilées à des Eaux de Source, à condition, toutefois, de leur appliquer certaines Règles complexes de Stockage et d'Utilisation.

On connaît le **Résultat** de l'ensemble de la Dialectique de ces Règles Rabbiniques qui se mirent en place et prévalurent progressivement, au travers de la Littérature Talmudique, comme, par exemple, au travers du *Traité Mikwaoth* de l'*Ordre Tohoroth* de la *Mishnah* ainsi qu'au travers de ses Déclinaisons complémentaires (*Tosefta*).

En résumant, et en simplifiant ces Principes Théologiques complexes d'utilisation du Mikweh, les Rabbins, après les Prêtres, furent amenés à établir une Hiérarchie de Degrés dans les Eaux de Purification, de la même manière qu'ils furent, par ailleurs, amenés à définir différents stades d'impuretés, et à décréter différents Degrés de Purification.

En voici un exemple, avec le Classement des Mikweh, par ordre ascendant dans les Degrés de Puissance de Sacralisation Purificatoire, tel qu'il est défini dans le *1er Chapitre du Traité Mikwaoth* :

Entre les Exposés de ces différentes Catégories de Mikweh, des Explications, assez complexes et qui sont plus amplement développées dans la suite du *Traité*, sont parfois données au sein de ce *1er Chapitre*.

Nous n'en présentons, ci-après, que les **seules Définitions de Base et de Départ** :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

Mishnah : Ordre Tohoroth : Traité Mikwaoth : 1 :

1-

Il y a Six Degrés dans le Classement des Bassins d'Eau (Mikweh), à savoir, dans l'ordre ascendant :

(A) - Le 1er Degré (inférieur) : les Bassins divers (qui ont recueilli de l'Eau de pluie mais qui contiennent moins de 300 litres permettant l'Immersion complète du corps)...

4-

Les Eaux dans ces Bassins, les Eaux dans des Citernes, les Eaux dans des fossés, les Eaux dans des cavernes, les Eaux dans des cavités, toutes ces Eaux, se montant à moins de 40 seahs (300 litres) ont ceci en commun :

Tous ces Emplacements contenant ces Eaux sont jugés "Purs", tant que la pluie continue à y tomber (ou à y ruisseler naturellement) ; mais après que la pluie ait cessé, ces Emplacements, s'ils sont près d'une agglomération ou près d'un chemin, sont jugés impurs (car ils sont susceptibles d'être rendus impurs par un contact humain) ; et ceux qui sont à l'écart sont jugés purs (ayant pu conserver leur pureté originelle de la pluie) à moins que des hommes ne soient passés à côté. ...

6-

(B) - Le 2ème Degré (dans l'ordre ascendant) :

La Bassin dans lequel la pluie n'a pas cessé de tomber.

7-

(C) - Le 3ème Degré (dans l'ordre ascendant) :

Le Bassin (comportant les spécificités des deux premiers degrés précédents, conférées par l'Eau de pluie) qui contient plus de 40 seahs (300 litres) : car dans ces Bassins on peut immerger son corps complètement, ainsi que différents objets (volumineux).

(D) - Le 4ème Degré (dans l'ordre ascendant) :

Le Puits (alimenté par une Source souterraine) même si la quantité d'Eau y est petite, car on peut en augmenter le volume en y ajoutant de l'Eau (puisée ailleurs) sans amoindrir son pouvoir Purificateur originel (selon une Règle Rabbinique explicitée par ailleurs). ...

8-

(D) - Le 5ème Degré (dans l'ordre ascendant) :

Les Eaux chaudes ou ferrugineuses (thermales comme à Tibériade) qui ont un pouvoir Purificateur, tant qu'elles sont des Eaux courantes.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

(E/) - Le 6ème Degré (dans l'ordre ascendant : Degré Parfait, car le plus exigeant qui figure dans la *Torah*) :

Les Eaux Vivantes (issues de Sources) car elles peuvent purifier par Immersion celui qui est atteint d'une infection sexuelle (*Lévitique 15/13*), fournir l'Eau de Purification pour les lépreux (*Lévitique 14/15*), et elles peuvent servir pour la Préparation Sacerdotale du mélange Purificateur réalisé avec les cendres de la Vache Rousse (*Nombres 19/9*).

A partir de ces premières Définitions de base des différents Degrés de Purification, le Système Rabbinique de la qualification des Mikweh allait se développer, avec de très nombreuses ramifications, qui débouchèrent sur une Réglementation extrêmement complexe.

Et ce, en raison des nécessités d'adaptation des Communautés Juives à des conditions d'habitat, de climats, de ressources hydrauliques et de possibilité géologiques les plus diverses, ainsi qu'à des possibilités nouvelles offertes par l'évolution des Technologies Hydrauliques.

Il en fut de même avec l'Évolution et l'Adaptation des Définitions Rabbiniques, concernant les différents Stades d'Impureté, et les différents Degrés de Purification y afférents.

-13- Le Puisage de l'Eau à partir, par exemple, d'un Puits Artésien, posait, toutefois, des problèmes complexes sur le plan de sa Vertu Purificatoire, puisque :

- d'une part, cette Eau était puisée dans un Récipient, ce qui la rendait statique, et la coupait de son Influx originel ;

- d'autre part, le Pouvoir Purificateur de cette Eau, ainsi puisée à l'aide d'un Récipient, était assez "volatile", et il fut, progressivement, admis que, outre les éventuels contacts corrupteurs, dans tous les cas de figure, le temps d'une nuit suffirait à rendre cette Eau totalement impure et impropre au Culte et aux Rites Purificateurs.

De ce fait, ce Puisage de l'Eau comportait un degré inférieur de Pureté, par rapport à l'Utilisation des Eaux Vivantes et Vives, issues d'une Source, et dont le cours n'avait pas été interrompu, ou transvasé par un Récipient.

Néanmoins, certaines Traditions Ancestrales, liées entre autres, aux Fêtes des Récoltes, avaient préservé certaines Cérémonies attachant des vertus joyeuses aux Lieux de Puisements de l'Eau :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

Ces Fêtes sont attestées, par exemple, dans le dernier Chapitre du *Traité Soukkha de l'Ordre Moed*, décrivant les Festivités qui se déroulaient au Temple, dans le Parvis des Femmes, vraisemblablement, autour d'un Puits, situé à proximité.

Ce Puits n'étant qu'un des Aménagements annexes d'origine, et probablement de portée Symbolique, au sein du vaste Ensemble Hydraulique Souterrain du Temple, qui garantissait, lui, sans aucune faille possible, les authentiques et suprêmes Qualités Purificatrices, requises au sein du Sanctuaire de l'Éternel, ainsi que nous l'examinerons infra.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

5/ Le Fonctionnement du Temple des Juifs

**Les Rites de Purification
par Immersion dans les Eaux Vivantes
issues de Sources
pour la Classe Sacerdotale
et pour le Grand-Prêtre**

THE NATAN FOUNDATION
for the RESTORATION
of THE TEMPLE of JERUSALEM on its AUTHENTIC SITE

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

-1- La notion de Pureté et d'Impureté dans la *Torah* prend tout son sens Social avec la notion de Purification Morale.

En effet, outre les diverses Impuretés d'origine organique ou physique, sont impurs, d'une façon précise ou d'une façon diffuse, tous les Individus qui commettent une Infraction aux Lois Morales prescrites par l'Éternel à Moïse :

D'une façon générale, outre la Réparation Juridique qui est spécifiquement prononcée pour toute Faute commise par chaque Individu, l'Impureté Morale de l'Ensemble des Fautifs d'Israël, est effacée, collectivement, grâce au Rituel de Purification qui est célébré au Temple, lors de la Fête annuelle du Grand Pardon (Yom Kippour) :

Au cours de cette Cérémonie aux Règles très strictes et qui ne souffrent aucune sorte de défaillance ou d'échappatoire, le Grand-Prêtre, à la Recherche de la Suprême Perfection Sacrée, et au nom de toute la Communauté Juive, sollicite, de la Bienveillance de l'Éternel, le Pardon pour toutes les Fautes que les Individus composant la Communauté auraient pu avoir commis, au cours de l'année écoulée :

Lévitique : 16 : 29-34 :

(L'Éternel dit à Moïse :)

Et voici une Prescription que vous devrez observer dans tous les temps :

Le dixième jour du septième mois, jeûnez et interrompez toute activité, aussi bien vous, les Israélites, que les étrangers installés chez vous.

En effet, c'est le Jour où l'on effectue sur vous le Geste Rituel du Pardon des Péchés et de la Purification, et où vous serez ainsi purifiés de toutes vos fautes devant l'Éternel.

Vous devez en faire un Jour de repos complet et de jeûne.

Cette Prescription est valable pour toujours.

Plus tard (après la mort de Moïse et d'Aaron) les Gestes Rituels du Pardon et de la Purification seront effectués par le Prêtre qui aura été consacré par l'onction d'huile, et installé, pour succéder à son père, comme Grand-Prêtre :

Il revêtira, à son tour, les Habits Sacrés de lin pour présider la Cérémonie de Purification du Lieu Très Saint (où se trouve l'Arche de l'Alliance), de l'autre Partie de la Tente de la Rencontre, et de l'Autel (des Sacrifices), ainsi que la Cérémonie de Purification de tous les Prêtres et de toute la Communauté d'Israël.

C'est une Prescription valable pour tous les Temps :

Vous devez l'observer afin d'obtenir, une fois par année, le Pardon pour tous les Péchés des Israélites.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

-2- En raison de la Responsabilité Collective qu'assume, ainsi, le Grand-Prêtre, la *Torah* expose, tout particulièrement, le Concept primordial de Pureté et de Purification, qui est spécifique à la Classe Sacerdotale, c'est à dire au Grand-Prêtre, aux Prêtres, et, par voie d'extension, aux Lévites en exercice dans la Demeure Sacrée.
Ce même Concept de Pureté et de Purification, spécifique au Sanctuaire des Juifs, sera, par la suite, étendu, dans une certaine mesure, à toute Personne exerçant une activité dans le Temple.

En plus des Règles de Pureté imposées à tout Juif, plusieurs conditions, spécifiques et complémentaires, s'imposent, en effet, aux Prêtres en général, et plus particulièrement au Grand-Prêtre, pour leur permettre l'Exercice du Sacerdoce :

Parmi ces Règles, ainsi spécifiques au Corps Sacerdotal, figurent :

-A- L'Intégrité Physique :

Lévitique : 21 : 16-20 :

L'Éternel dit à Moïse de communiquer à Aaron (le Grand-Prêtre) les Prescriptions suivantes :

Dans les générations à venir aucun de tes Descendants, atteint d'un défaut physique, ne sera autorisé à s'approcher de l'Autel pour M'y offrir Ma nourriture.

Aucun infirme n'est admis à ce Service, que ce soit un aveugle, un boiteux, un homme défiguré ou difforme, un homme atteint d'une fracture de la jambe ou du bras, un bossu ou un gringalet, un homme affligé d'une tache à l'oeil, un homme souffrant d'une maladie de la peau, ou encore un eunuque...

-B- L'Intégrité Conjugale et le Respect de la Transmission Héréditaire :

Lévitique : 21 :13-15 et 21 :9 :

Le Grand-Prêtre ne peut prendre pour épouse qu'une jeune fille encore vierge.

Il ne peut épouse ni une veuve, ni une femme divorcée, ni une femme qui s'est déshonorée en se prostituant. Il devra choisir pour femme une jeune fille de sa parenté (clan) afin de ne pas introduire une Descendance illicite dans sa Famille.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

Je suis le Dieu qui le consacre à Mon Service...

-C-/ La Purification Sacerdotale, par **Immersion complète du corps du Grand-Prêtre dans les Eaux Vivantes du Bain situé dans l'Enceinte Sacrée**, doit se faire :

- a- pour l'Intronisation du Grand-Prêtre ;
- b- à chaque fois que le Grand-Prêtre doit pénétrer à l'intérieur de la Tente de la Rencontre ;
- c- dont, en particulier, le Jour du Grand Pardon des Péchés (Yom Kippour).

Par ailleurs le Lavage des mains et des pieds doit être accompli avant toute Offrande d'un Sacrifice complet à l'Autel :

-a- Exode : 29 :1 et 4 ; (et 40 : 12) :

(L'Éternel dit à Moïse :)

Voici comment tu procéderas pour consacrer Aaron et ses fils à Mon Service : ...
Tu conduiras Aaron et ses fils à l'entrée de la Tente de la Rencontre, et, là, tu leur feras prendre un **Bain Rituel par Immersion complète du corps**.

-b- Exode : 30 : 17-21 (et 40 : 30-32) :

17- L'Éternel dit encore à Moïse :

18- Pour les Purifications, on fabriquera un Bassin de bronze monté sur un support de bronze, qui sera destiné au Bain par Immersion :

On placera ce Bassin entre la Tente de la Rencontre et l'Autel,

Et on y fera couler les Eaux Vives.

19- Aaron et ses fils utiliseront cette Eau pour se laver les mains et les pieds.

20- Et lorsqu'ils devront entrer dans la Tente de la Rencontre,

21- **Ils devront, auparavant, (se purifier) prendre un Bain par immersion dans les Eaux afin de ne pas mourir.**

Et, s'ils doivent s'approcher de l'Autel pour m'y offrir un Sacrifice complet par combustion,

Ils devront, auparavant, se laver les mains et les pieds, afin de ne pas mourir.

Cette Règle est valable définitivement, pour eux et pour tous leurs Descendants (Grands Prêtres et Prêtres).

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

-c- Lévitique : 16 : 3-4 (et, de nouveau : 16 : 23-34) :

(Le Jour du Grand Pardon)

Pour se rendre au Sanctuaire, Aaron prendra avec lui un taureau destiné au Sacrifice, pour obtenir le Pardon de l'Éternel, et un bélier destiné au Sacrifice complet.

Aaron doit se vêtir d'une Tunique de lin, porter une ceinture de lin et un turban de lin. Et comme ce sont les Habits Sacrés du Sanctuaire.

Aaron devra préalablement prendre un Bain par Immersion complète de son corps (dans les Eaux Vivantes issues de Source).

Ainsi, *Exode : 30 : 17-21*, entre autres, spécifie, par exemple, que les Eaux du Bassin de bronze, installé devant le Temple, servent, à la fois :

- pour le Bain par Immersion complète du corps du Grand-Prêtre, en vue de sa Purification avant de pouvoir pénétrer à l'intérieur de la Tente de la Rencontre ;

- pour le Lavage des mains et des pieds du Grand-Prêtre, en vue de leur Purification avant de pouvoir approcher l'Autel des Sacrifices.

Par ailleurs, entre autres, *Exode : 29 : 1 et 4* ; et *Lévitique : 16 : 3-4* sembleraient pouvoir impliquer qu'il y avait, dans le Sanctuaire; un autre Bassin-Mikweh, destinée aux Purifications par Immersion complète du corps du Grand-Prêtre.

En effet, la Purification du Grand-Prêtre et de ses Successeurs, par Immersion complète du corps dans les Eaux Vivantes du Bain, situé à l'intérieur du Sanctuaire, constitue l'Acte de Purification Suprême :

Car, cette Purification Sacerdotale absolue permet, tout à la fois, d'introniser, de perpétuer, et de présenter, en permanence, à l'Éternel et au Peuple Juif, la Pureté, totale et exemplaire, du Grand-Prêtre, grâce à laquelle, Israël, tout entier, peut communier dans l'Alliance, conclue entre l'Éternel et les Hommes, et qui est préservée dans le Lieu Très Saint, ainsi que, une fois par an, lors de la Fête de Yom Kippour, afin de pouvoir être intégralement absous de toutes ses fautes Morales passées

Par ailleurs, la Purification Sacerdotale, par Immersion complète du corps, dans un Bain d'Eaux Vivantes, au sein du Sanctuaire, a un effet immédiat, alors que, généralement, la Purification par Immersion dans les Eaux, ne prend effet, au plus tôt, qu'après le Coucher du Soleil.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

-3- Dans le cadre du Culte du Temple, ces Préceptes de Pureté et de Purification relevaient, à l'origine, et à priori, de la seule compétence des Prêtres, c'est à dire, principalement, des Sadducéens.

Or, la *Torah (Bible)*, sur le plan de la notion de Pureté et des Rites de Purification, donne des indications, variées, disparates et disséminées, dont la Cohérence et l'Unité de Système n'apparaît pas, d'emblée, de façon cohérente, tant leur champ d'application est étendu, et tant leurs modalités sont présentées de façon parcellaire ou allusive.

Aussi, la Classe Sacerdotale et les Sadducéens, furent amenés à devoir organiser des nomenclatures cohérentes de tous ces Rites de Purification.

Et tout semble indiquer que la Classe Sadducéenne, au fil du temps, et dans un souci de normalisation cohérente de tous ces Rites de Purification Sacerdotale, étendit les Obligations diverses exprimées dans la *Torah*, en leur affectant, toujours, l'Exigence la plus extrême qui avait été prescrite.

Un exemple, entre autres, permet d'évaluer cette évolution constante des Règles Sacerdotales vers l'Exigence formulée sous sa forme la plus extrême :

Il s'agit du Bassin d'Eau, placé entre la Tente de la Rencontre et l'Autel :

Les Prescriptions de la *Torah*, que nous venons de mentionner supra, et qui sont exprimés dans divers Versets (*Exode : 30 : 17-21 et 40 : 30-32 - Exode : 29 :1 et 4 ; et 40 : 12 : - Lévitique : 16 : 4 - Lévitique : 16 : 22-24*) établissent deux séries distinctes de Purification par l'Eau pour le Grand-Prêtre et pour les Prêtres, au sein même du Sanctuaire:

-A- Le Lavage des mains et des pieds, pour le Grand-Prêtre et ses Fils-Successeurs, dans le Bassin près de l'Autel ;

-B- Le Bain par Immersion complète du corps dans les Eaux Vivantes, pour le Grand-Prêtre et ses Fils-Successeurs, au sein du Sanctuaire, en un Emplacement Sacré, non spécifié, ou, dans le même Bassin près de l'Autel.

Lors de la Construction du Temple de Salomon, qui est relatée en *1 Rois 6 et 7*, il n'est fait aucune mention d'un Bain, Mikweh, du Grand-Prêtre.

Par contre, la Description du Bassin est, elle, transmise avec un luxe de détails.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

Et, en 2 *Chroniques* : 4 : 6, qui est un Texte ultérieur, il est précisé que le Bassin de bronze sert pour le Bain par Immersion des Prêtres :

Ce qui semblerait, ainsi, indiquer que la Classe Sacerdotale aurait considéré, au fil du temps, que, si le Grand-Prêtre et ses Fils-successeurs devaient prendre un Bain de Purification au sein même du Sanctuaire, cette Règle devrait s'appliquer également à tous les Prêtres :

2 Chroniques : 4 : 6 :

L'Eau dans le grand Bassin de bronze servait au Bain Rituel des Prêtres par Immersion complète du corps.

Progressivement, la Classe Sacerdotale, les Sadducéens, puis les Pharisiens, relayés par les Rabbins, avaient donc étendu, à tous les Prêtres du Temple, cette Obligation de Purification Suprême au sein du Sanctuaire, comme étant implicite et normative dans les Données Fondatrices de la *Torah*.

-4- La classe sacerdotale et par conséquent les Sadducéens jugeaient, à l'origine, que la Purification du Grand Prêtre et des Prêtres, officiant au sein du Sanctuaire, avait un effet immédiat et définitif pour toute la durée du culte en cours.

Les Pharisiens Rabbins, dans leur surenchère permanente en vue de conquérir le pouvoir idéologique, combattirent âprement cette interprétation des *Écritures sacrées*, et en diverses occasions, qui nous ont été fièrement transmises par la Littérature Rabbinique, ils réussirent à imposer leurs vues extrêmes, en obligeant le Grand Prêtre et les Prêtres héréditaires à se soumettre à leurs exigences concernant les règles de Purification qui doivent s'appliquer dans le Temple :

On peut, entre autres, en citer deux exemples dans le domaine de la nécessaire Purification par les Eaux Vives :

-a- : Le premier exemple est le Cérémonial du sacrifice de la Vache Rousse :

Le sacrifice et la combustion de la Vache Rousse, dont les cendres étaient nécessaires pour certains Rites de Purification devaient se faire en dehors de l'enceinte du Temple.

Les Pharisiens Rabbins en profitèrent pour mettre en cause le Principe de la Purification immédiate, intégrale et définitive du Grand Prêtre et des Prêtres, et leur imposer, en substitution, le Principe d'une Purification à renouveler pour chaque étape de cette cérémonie du sacrifice.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

On trouve des échos de cette controverse par exemple, dans le *Traité Parah* de l'*Ordre Tohorot* ainsi que dans la *Tosefta* (compléments de la *Mishnah*) de ce même *Traité* (le sujet principal de ce *Traité Parah* étant le rituel du sacrifice et de la combustion de la Vache Rousse)

-b- Le second exemple est le jour du Kippour (cf. infra **-5-**) pour lequel les Pharisiens Rabbins se targuaient d'avoir réussi à imposer, progressivement, que le Grand Prêtre soit astreint à procéder, non pas une seule immersion dans les Eaux Vives de Purification, mais à **cinq** bains de Purification successifs au cours de la même Cérémonie, afin d'être assurés qu'aucune brèche ne pourrait être effectuée dans le dispositif complexe des Règles de la nécessaire Purification absolue, en particulier, à l'occasion unique et irremplaçable du Jour du Grand pardon pour tout Israël. (cf. infra **-5-**)

-5- Pour ce qui concerne tout particulièrement l'Approvisionnement du Temple de Jérusalem, en Eaux vivantes issues de Source, et destinées à cette nécessaire Purification Suprême, le *Traité Yoma* a l'intérêt de transmettre un grand nombre de renseignements précieux sur l'Installation Hydrographique du Temple.

En effet, le *Traité Yoma* qui est le 5ème *Traité de l'Ordre Moed* est consacré à la Célébration par le Grand Prêtre du "Grand Jour" d'Israël, le "Jour du Grand Pardon" (Yom Kippour). C'est donc le Jour où le Grand-Prêtre obtient, une fois par an, le Pardon de l'Éternel pour toutes les Fautes qui ont été commises par les Juifs.

C'est à dire que c'est le Jour où le Grand-Prêtre obtient la **Purification** de tout Israël : C'est le seul Jour de l'année où le Grand Prêtre pouvait pénétrer, seul, et pour un **très court instant**, dans le Lieu Très Saint du Temple.

C'est dire à quel point, d'une part, le Grand-Prêtre devait, lui-même, se trouver dans un état de Pureté irréprochable, absolu et suprême, pour pouvoir, ainsi, rencontrer et solliciter l'Éternel en faveur de tout Israël.

Et c'est dire également à quel point, d'autre part, les moindres détails, de cette Cérémonie capitale aspirant à la Quintessence de la Purification, devaient être strictement exécutés conformément "à l'Esprit et à la Lettre" de la *Torah*, la Purification de tout Israël dépendant de la stricte Conformité au Rituel prescrit.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

-6- Il se trouve que, dans ce contexte d'exigence absolue, le *Traité Yoma* dans la *Mishnah* fut amené à transmettre, fidèlement, des détails importants, concernant l'Approvisionnement du Temple en Eaux de Source, sans que les Rabbins Tannaïtes se soient, alors, posés la question de la véritable Situation topographique du Temple :

En effet, à l'époque de la Rédaction de la *Mishnah* par les Rabbins Tannaïtes, la vérification de l'Emplacement exact du Temple à Jérusalem, comme, d'ailleurs, l'examen de toute Donnée de la Topographie Sacrée concernant Jérusalem, ne se posait pas au Patriarche et aux Rabbins de cette époque, ou plutôt, ne les intéressait pas, car ils étaient, alors, tournés, exclusivement, vers une Entreprise globale de Spiritualisation du Culte du Temple. Par ailleurs, l'accès à Jérusalem leur était strictement interdit, durant, au minimum, deux siècles : le Patriarche et les Rabbins, par suite d'un accord tacite avec les Autorités Romaines, respectant scrupuleusement cette interdiction, en échange d'une certaine indépendance politique.

Pour ce qui concerne les Rabbins Amoraim de Palestine qui rédigèrent, ensuite, la *Gemara* (*Commentaires*) du *Talmud de Jérusalem*, ceux-ci transpirent, tout aussi fidèlement, les Informations et Traditions locales dont ils disposaient, quant à l'Alimentation du Temple en Eaux de Source, sans, toutefois, se rendre compte que, ce faisant, ils mettaient en place une Problématique insoluble par rapport au Site supposé du Temple, et ce, au prix d'une gymnastique ou d'une abstraction intellectuelle, tout à fait incohérente, ainsi que nous l'examinerons infra.

Quant aux Rabbins Amoraim de Babylonie, dont, en particulier, ceux de l'Académie de Pumbedita, qui rédigèrent la plus grande partie de la *Gemara* (*Commentaires*) du *Traité Yoma* du *Talmud de Babylone*, ces Rabbins étaient extrêmement éloignés, à la fois, dans le temps et dans l'espace, du Temple de Jérusalem et de son Site présumé.

Aussi, ces Rabbins Babyloniens se livrèrent à une sorte de surenchère d'Exégèses, paradoxales et contradictoires, qui les amenèrent, souvent, à amalgamer des Traditions extrêmement fidèles et précises, à des développements légendaires aux limites de l'invraisemblance.

De la sorte, leurs Travaux, visant à concilier l'inconciliable, provoquèrent, même, parfois quelques interpolations tardives dans le corps même de la *Mishnah* ou des *Talmuds*, comme, par exemple, dans le *Traité Tamid*.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

Mais les deux *Gemara*, Palestinienne et Babylonienne, du *Traité Yoma* procédaient d'une même Finalité, pour ce qui concerne l'examen de l'Approvisionnement du Temple en Eaux Vivantes, Approvisionnement qui se trouve au coeur de notre présente Étude :

Aussi, cette Finalité conduisit certains Talmudistes à adapter les Textes Sacrés et les Traditions Rabbiniques à la Réalité topographique du Site présumé du Temple, fût-ce au prix d'une incohérence et d'une incongruité de l'Exégèse, qu'ils étaient ainsi amenés à pratiquer, afin de pouvoir faire coïncider ces deux termes Religieux et Hydrauliques, irrémédiablement inconciliables dans la Situation Topographique réelle, et telle qu'on pouvait, alors, la constater sur le Haram des Musulmans.

-7- Dans la *Torah (Pentateuque)* la Purification du Grand-Prêtre (Aaron) et des Prêtres (fils d'Aaron) se fait dans le Sanctuaire lui-même, ainsi qu'il a été indiqué supra.

- C'est le cas, par exemple, en particulier, avec l'Intronisation du Grand-Prêtre qui doit être entièrement purifié avant d'être consacré au service de l'Éternel :

- C'est le cas, également, par exemple, pour le Jour du Grand Pardon (Yom Kippour) dont les modalités sont examinées, dans leurs moindres détails, dans le *Traité Yoma* :

Ainsi, une fois par an, le Jour du grand Pardon (Yom Kippour) un Rituel complexe impose au Grand-Prêtre, qui est revêtu d'une tenue exceptionnelle de pureté en lin, d'offrir un Sacrifice spécial à l'Éternel, et de charger des péchés de tout Israël, un bouc, qui est, ensuite, envoyé dans le désert vers une Entité de la Malfaisance, nommée Azazel.

Dans les extraits de l'Exposé de ce Rituel complexe du Jour du Yom Kippour, institué en *Lévitique*, nous soulignons, ci-après, les Versets qui prescrivent plus particulièrement la Purification du Grand-Prêtre au Sanctuaire, par Immersion dans un Bain d'Eaux Vivantes (issues de Source) :

Rappel complété :

Lévitique : 16 : Extraits :

Pour se rendre dans le Sanctuaire, Aaron doit prendre avec lui un taureau, destiné à un Sacrifice pour obtenir le Pardon de l'Éternel, et un bélier destiné à un Sacrifice complet (entièrement brûlé).

Aaron doit se couvrir le corps d'une tunique de lin et d'un pantalon de lin, et porter une ceinture de lin et un turban de lin.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

Et comme ces habits sont sacrés (et purs), Aaron doit prendre un Bain rituel d'immersion (dans les Eaux vivantes issues d'une Source) avant de les revêtir.

La Communauté d'Israël doit remettre au Grand-Prêtre deux boucs destinés au Sacrifice pour le Pardon (des péchés de tout Israël) et un bélier destiné à un Sacrifice complet.

Aaron amène le taureau (à l'Autel des Sacrifices) qu'il offre à l'Éternel pour ses propres péchés, et il effectue le Geste rituel du Pardon en faveur de lui-même et de sa famille.

Aaron amène ensuite les deux boucs devant l'Éternel, à l'entrée de la Tente de la Rencontre et il tire au sort pour déterminer lequel reviendra à l'Éternel et lequel reviendra à Azazel (Allégorie du Mal).

Aaron présente le bouc qui a été attribué par le sort à l'Éternel et le Lui offre en Sacrifice.

Quant au bouc attribué à Azazel, il servira au Rituel du Pardon des Péchés de tout Israël : on le place vivant devant l'Éternel, avant de l'envoyer à Azazel dans le désert.

Aaron commence par amener le taureau qu'il offre pour son propre péché, il effectue le Geste rituel du Pardon envers lui-même et sa famille et il sacrifie le taureau.

Il remplit une cassolette de braises prélevées sur l'Autel des Sacrifices, prend deux poignées de parfum en poudre et emporte le tout à l'intérieur de la Tente, au Lieu Très Saint, qui se trouve derrière le Rideau de Séparation (séparant le Lieu Saint du Lieu Très Saint où se trouve l'Arche de l'Alliance).

Là, devant l'Éternel, le Grand-Prêtre dépose la poudre du parfum sur les braises: La fumée, qui s'en dégage alors, enveloppe (et dissimule) l'Arche qui contient le Document de l'Alliance avec son Couvercle Sacré :

Ainsi, Aaron ne s'expose pas à mourir (en observant la Shekinah que seul Moïse pouvait voir) ...

Aaron purifie ensuite toute la Tente de la Rencontre avec des aspersion du sang des victimes immolées.

Aaron effectue dans le Lieu Très Saint les gestes rituels, qui purifient de l'état d'Impureté causé par les désobéissances et les fautes des Israélites.

Puis il agit de la même façon dans le reste de la Tente de la Rencontre, car Elle se dresse au milieu de gens impurs.

Personne ne doit se trouver dans la Tente de la Rencontre, à partir du moment où Aaron entre dans le Lieu Très Saint pour la Cérémonie de Purification et jusqu'à ce qu'il en ressorte.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

Quand Aaron a terminé la Cérémonie de Purification du Lieu Très Saint, du Lieu Saint, de l'ensemble de la Tente de la Rencontre, et de l'Autel des Sacrifices, il fait amener le bouc encore vivant.

Le Grand-Prêtre pose ses deux mains sur la tête de l'animal, et énumère sur lui tous les péchés, désobéissances et fautes des Israélites, pour en charger le bouc (émissaire).

Ensuite il l'envoie en plein désert sous la conduite d'un homme désigné à cet effet. Le bouc emporte ainsi tous les Péchés d'Israël dans une contrée aride.

Dès que le bouc a été envoyé dans le désert, Aaron regagne la Tente de la Rencontre, où il ôte et dépose les vêtements de lin qu'il avait revêtus pour pénétrer dans le Lieu Très Saint :

Le Grand-Prêtre prend un Bain rituel (par immersion dans les Eaux vivantes issues d'une Source) en un Endroit Saint (dans le Sanctuaire) ;

Puis il revêt ses autres Habits sacerdotaux (habituels), et il va offrir les deux Sacrifices complets, pour lui-même et pour le Peuple ; après quoi, Aaron effectue le Geste Rituel du Pardon des péchés en faveur de lui-même et du Peuple.

Puis il brûle sur l'Autel les morceaux gras des animaux offerts en Sacrifice pour le Pardon.

L'homme qui a conduit dans le désert le bouc attribué à Azazel doit laver ses vêtements et prendre un Bain par immersion (dans les Eaux Vivantes issues d'une Source) avant de pouvoir revenir au Camp (des Israélites).

-8- Dans un souci de ne pas courir le moindre risque de porter atteinte à l'Ensemble des Prescriptions Lévitiques, lors de la Purification annuelle de tout Israël au Jour de Yom Kippour, les Prêtres et/ou les Rabbins en vinrent à exiger que le Grand-Prêtre prenne, ce jour-là dans le Sanctuaire, non pas deux Bains de Purification tels qu'ils semblent être indiqués par la Torah, mais cinq Bains par immersion, afin de couvrir toutes les Obligations normatives et décrétées.

Cette Réglementation fut le résultat d'un travail d'Exégèse, extrêmement minutieux et fouillé, dans lequel l'Influence Rabbinique semble avoir joué un rôle prédominant, au détriment de la Pensée Sadducéenne plus attachée à une simple Lecture directe de la *Torah*.

En tout état de cause, les Modalités de la nécessité absolue pour le Grand-Prêtre, de prendre dans le Temple de Jérusalem, cinq Bains de Purification par Immersion dans les Eaux vives issues d'une Source, furent examinées avec la plus grande attention par les Rabbins de la *Mishnah* et des deux *Talmuds*.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

En ce qui concerne ce Sujet particulier, les Rabbins s'accordèrent sur deux Principes :

a- La Source Purifiante était située à Etam, qui se trouve à une vingtaine de kilomètres de Jérusalem, et dont les Eaux coulaient, **par simple gravitation constante et ininterrompue**, jusqu'au Temple de Jérusalem, grâce à un Aqueduc creusé dans la roche vive, seul matériau qui interdisait la moindre dispersion des Eaux issues de cette Source.

b- Le Grand-Prêtre prenait ses Bains d'Immersion, au sein du Sanctuaire, dans deux "Miqwehs", spécifiquement indiqués comme se trouvant, non seulement à la surface du Sanctuaire, mais à **l'Étage Supérieur de deux Édifices de l'Espace Sacré du Temple, à savoir la Salle Parvah et l'Édifice appelé la Porte de l'Eau**.

En validant ces deux Principes, ainsi que nous allons l'examiner progressivement, les Rabbins ne prirent pas en compte (ou ne purent pas prendre en compte) le fait que, d'une part, la disposition de la roche vive dans le Sous-sol du Haram, et, d'autre part, les mesures des Dénivellations permettant l'Acheminement, par gravitation constante, des Eaux de la Source d'Etam (ou de toute autre Source éventuelle de la même Région Géologique de séparation des Eaux) jusqu'au Temple, non seulement interdisaient à ces Eaux de ne jamais pouvoir couler à la surface du Haram, mais les obligeaient à s'écouler, et à se rassembler, au sein de la Roche Vive, à plus d'une dizaine de mètres en dessous de cette surface du Haram... Et lorsque les Rabbins s'aperçurent, finalement, des impossibilités à mettre en harmonie les Données intangibles du Sous-sol rocheux du Haram et les Traditions transmises par les Anciens, il furent obligés, ou bien, de mettre entre parenthèses ce Problème insurmontable et inconciliable, ou bien de recourir à des Explications, absurdes et légendaires, d'une veine Aggadique extrême et caricaturale.

-9- Voici d'abord les Données des Traditions Rabbiniques, essentielles et incontournables, de la Mémoire Collective concernant l'Approvisionnement en Eaux Vivantes du Sanctuaire :

Talmud de Babylone : Ordre Moed : Traité Yoma : III : 30a-31a : Extraits :

Mishnah :

Nul ne peut pénétrer dans le Parvis du Temple, fût-il pur (déjà purifié) sans prendre un Bain par Immersion rituelle (dans les Eaux Vivantes issues d'une Source).

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

Quant au Grand-Prêtre, le Jour du Yom Kippour, il devait prendre 5 Bains rituels par Immersion, et se laver 10 fois les mains et les pieds, et tout cela, en Territoire Sacré (du Sanctuaire), dans la Salle Parvah.

Toutefois, le premier de ces Bains était pris au Mikweh habituel du Grand-Prêtre (qui se trouvait au dessus de la Porte de l'Eau).

(Lorsqu'il prenait ces quatre Bains à la Salle Parvah) on tendait un drap de lin entre le Grand-Prêtre et les Assistants (pour voiler sa nudité).

Gemara : (Explications et Commentaires)

"5 Immersions et 10 Sanctifications"

Nos Rabbins nous ont enseigné :

Le Grand-Prêtre accomplissait 5 Bains rituels par Immersion complète de son corps, et 10 Sanctifications (par lavage de ses mains et de ses pieds), tout cela en Territoire Sacré, à la Salle Parvah ; toutefois le premier Bain par immersion se faisait en Territoire (semi-) profane à la limite du Parvis Sacré, à l'Étage supérieur de la Porte de l'Eau, cette Porte se trouvant à côté de la Salle du Grand-Prêtre.

Rabbi Abaye déclarait :

"On peut déduire de cela que le **niveau de la Source d'Etam (alimentant ce Bain) était situé, au minimum, à 23 coudées (12 mètres) au dessus du niveau de la surface du Parvis du Temple** (à cause de la hauteur de l'Édifice appelé Porte de l'Eau) :

Car on a enseigné que toutes les Portes (qui sont des Édifices) du Parvis du Temple mesuraient 20 coudées (10 mètres) de haut et 10 coudées (5 mètres) de large, à l'exception du Hall du Foyer (Chiffres donnés par le *Traité Middoth*).

Parenthèse

Et l'on a enseigné : "*Et il baignera par Immersion tout son corps dans l'Eau (de Source).*" (référence à *Lévitique 15/13*), c'est à dire l'Eau d'un Mikweh dans lequel tout le corps peut être immergé dans les Eaux (Vivantes).

Quelle est la quantité d'Eau nécessaire pour cela ?

- Un carré de 1 coudée (50 centimètres) sur 3 coudées (1,5 mètre) de haut (chiffres peu vraisemblables, dus, probablement, à des erreurs de Copistes).

Et les Sages ont calculé que la quantité d'Eau nécessaire pour un Mikweh est de 40 seahs (300 litres environ).

Mais il faut ajouter à la hauteur de la Porte de l'Eau (au sommet de laquelle devaient aboutir les Eaux de la Source d'Etam) 1 coudée pour son plafond et 1 coudée pour son sol. (21 +1 +1 = 22 coudées = 11 mètres)

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

Cela constitue donc la raison pour laquelle, selon les Rabbins, la Source d'Etam doit se trouver, au minimum, à 23 coudées (12 mètres) au dessus du niveau du Parvis du Temple, afin que ses Eaux puissent être acheminées, par simple gravitation constante, pour pouvoir déboucher dans ces deux Mikweh du Grand-Prêtre situés à l'étage supérieur des deux Édifices.

Ainsi, est établi, par la Mémoire Rabbinique, que les Eaux Vivantes, issues de Source, coulaient, par le seul effet de la Gravitation, jusque l'Étage supérieur de la Salle Parvah, située dans le Sanctuaire, ainsi que jusque l'Étage supérieur (une dizaine de mètres de hauteur) de la Porte de l'Eau, située, également, sur la Plate-forme où se dressait le Sanctuaire.

-10- Si les Rabbins de Babylone, dont, en particulier, l'Interlocuteur-transmetteur, Rabbi Abaye du *Traité Yoma*, s'étaient rendus au Haram de Jérusalem, ils auraient pu y constater, de simple visu, qu'il était tout à fait impossible que l'Eau provenant de la Source d'Etam puisse jamais s'élever, par simple gravitation et au sein de la roche vive, à une douzaine de mètres au dessus du sol du Parvis intermédiaire du Haram.

Il faut dire que certains Rabbins Palestiniens du *Talmud de Jérusalem* partagèrent ces mêmes errements irréalistes, quant à la Circulation des Eaux vivantes dans le Sanctuaire, en faisant complètement abstraction des Données topographiques, qu'ils auraient pu, éventuellement, observer de leurs propres yeux.

On peut ajouter, également, que les Rabbins Babyloniens, dont certains avaient probablement fait le voyage de Jérusalem et avaient, forcément, pu y constater, en contemplant le Haram, la Problématique insoluble de la Circulation des Eaux issues de Source jusqu'à la Surface du Sanctuaire, s'empressèrent de spiritualiser, hors de tout Espace-Temps réel, le rapport Hydrogéologique ainsi constaté, en mettant en oeuvre l'un des habituels principes moteurs de la Spéculation Rabbinique fondamentale basée sur le recours à des versets Bibliques choisis ad hoc, dans les cas où cette Spéculation se trouve confrontée à une Matérialité irréductible :

Un exemple, entre autres, en est fourni dans un passage du Talmud de Babylone, dans lequel est présenté une Spéculation, de type Mystique et Aggadique, sur les rapports entre le niveau Topographique de la Source d'Etam et le niveau Topographique du Temple de Jérusalem, où les Eaux Vivantes, issues de cette Source, devaient déboucher pour alimenter en un Flux permanent les Mikwehs du Grand-Prêtre :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

Nous ne présentons, de cette Spéculation Aggadique complexe, que l'extrait significatif se rapportant à notre sujet :

Talmud de Babylone : Ordre Qodachim : Traité Zebaim : III : 54b :

Les Rabbins dirent : Il est écrit :

"Alors tu monteras vers l'Endroit que le Seigneur Dieu aura choisi" (Deutéronome 17/8). Cela implique que le Temple était l'Endroit le plus haut dans tout Israël, et que le Territoire d'Israël se trouve plus haut que tous les autres Pays. ...

Ils (nos Pères) avaient donc l'intention d'édifier le Temple à la Source d'Etam (qui se trouve forcément au Lieu le plus haut pour que ses Eaux puissent s'en écouler par gravitation) puis ils réfléchirent et déclarèrent :

"Construisons le Temple à un niveau un peu plus bas (pour que les Eaux de la Source puissent y couler par gravitation) ainsi qu'il est écrit : "(Benjamin, la Tribu bien aimée de l'Éternel, demeure en sécurité auprès de son Dieu, Il la protège jour, et nuit) Et Il réside entre ses épaules." (qui sont plus bas que la tête = la Source d'Etam) (Deutéronome 33/12).

-11- Outre les Renseignements, donnés par le *Traité Yoma*, sur l'Étage supérieur de la Salle Parvah et sur l'Étage supérieur de la Porte de l'Eau, dont les Mikwehs étaient, ainsi, réservés à la Purification du Grand-Prêtre, la Littérature Rabbinique fait état des Mikwehs qui étaient destinés aux Prêtres de garde dans le Sanctuaire, au cas où ceux-ci subiraient une souillure, ou au cas où ils devraient accomplir des besoins, qui les rendraient impurs : Dans ces cas, le Prêtre devait quitter l'Espace Sacré du Sanctuaire pour se mettre, de nouveau, en état de Purification :

C'est, du moins, ce qui ressort des Descriptions donnés, par exemple, dans les *Traités Middoth et Tamid*.

D'une façon générale, le *Traité Middoth* ne s'intéresse pas, de façon structurée, à la manière dont le Temple était approvisionné en Eaux vives de Purification ou en Eaux courantes de nettoyage.

En effet, le *Traité Middoth*, se concentre, quasi-uniquement, sur la Disposition Architecturale du Sanctuaire et sur ses mesures précises.

On peut noter que ce *Traité Middoth* ne comporte aucun complément, ni sous forme de *Gemara* dans les *Talmuds*, ni sous forme de *Tosefta* :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

Et il est assez probable que cette caractéristique très particulière procède, pour ce qui concerne la présente Étude, d'un embarras certains des Rabbins, qui ne savaient comment rendre compte d'impossibilités topographiques, constatées ou rapportées.

Or, c'est, probablement, à partir des brèves notations Mishniques du *Traité Middoth*, concernant les Eaux du Temple, que dérivent les diverses Spéculations de la Littérature Rabbinique, quant à l'ensemble de la Structure Hydraulique du Sanctuaire :

Aussi, quelques unes des Annotations incohérentes du *Traité Middoth* semblent être des Interpolations tardives, destinées à rendre certaines Données Rabbiniques cohérentes avec la Réalité topographique du Haram :

En tout état de cause, voici la Liste sommaire des diverses Annotations (soulignées) qui font référence à l'Utilisation des Eaux dans le Temple, telles qu'elles apparaissent dans le *Traité Middoth* de la *Mishnah*.

-12-

Mishnah : Ordre Qodachim : Traité Middoth :

1/9 :

H/ Si l'un d'eux (Prêtre de Garde dormant dans la Salle du Foyer) avait une éjaculation de semence durant la nuit (et devenait ainsi impur), il sortait (du Sanctuaire) en empruntant le passage qui descend en dessous de l'Édifice -

I/ et la lumière des torches tremblaient d'un côté et d'autre -

J/ jusqu'à ce qu'il arrive à la Salle d'Immersion dans les Eaux (Mikweh ; là, se trouvaient également les sanitaires, selon, entre autres, le *Traité Yoma*).

K/ Rabbi Eliezer ben Jacob disait : "Il sort du Sanctuaire en empruntant le passage qui descend en dessous du rempart (de l'Esplanade du Temple) et ainsi il parvient à l'Emplacement de la Porte de Tadi (la Porte nord de l'Esplanade du Temple).

2/6 :

L/ Les Portes sud des Parvis du Temple, (sont) d'ouest (en est) : La Porte Supérieure, La Porte de la Combustion, la Porte des prémices, La Porte de l'Eau:

M/ Et pourquoi l'appelait-on Porte de l'Eau ?

N/ Parce que c'est par cette Porte que l'on apportait le Vase d'Eau pour le Festival. (Eau apportée au Temple, pour la Fête de Soucoth ; cette Eau était puisée à la seule Source de Jérusalem : la Source du Gihon, située en bas de la Vallée du Cedron, et qui débouchait, par un Aqueduc souterrain, dans la Piscine de Siloë : (Il s'agissait probablement de la survivance d'un Rite durant la construction du premier Temple).

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

O/ Rabbi Eliezer ben Jacob déclare : "Et les Eaux sourdent à travers elle" (Ezéchiel 47/2) "Et les Eaux jailliront du seuil de la Demeure Sacrée" (Ezéchiel 47/1).

3/6 :

A/ **Le Bassin de Purification** (pour les Prêtres) se trouvait entre le Porche (du Temple) et l'Autel (des Sacrifices) vers le sud.

4/7 :

C/ La largeur du Temple était de 70 coudées (35 mètres)
(se décomposant de la façon suivante (du nord au sud) :

D/

- le mur (extérieur) du corridor : (largeur) 5 coudées ;
- le corridor : (largeur) 3 coudées ;
- le mur de la salle accolée : (largeur) 5 coudées ;
- la salle accolée : (largeur) 6 coudées ;
- le mur du Temple proprement dit : (largeur) 6 coudées ;
- le Temple proprement dit : (largeur) 20 coudées (= 10 mètres) ;
- le mur du Temple proprement dit : (largeur) 6 coudées ;
- la salle accolée : (largeur) 6 coudées ;
- le mur de la salle accolée : (largeur) 5 coudées ;
- **l'Espace pour le Canal intérieur de l'Eau** : (largeur) 3 coudées (= 1,5 mètre)
- le mur (extérieur) : (largeur) 5 coudées.

5/3 :

A/ Il y avait six Salles dans le Parvis des Prêtres : 3 au nord et 3 au sud.

B/ Les Salles situés au nord :

L'Office des Salaisons, la **Salle Parvah**, L'Office du Rinçage.

C/ L'Office des Salaisons : On y salait les Offrandes (morceaux d'animaux découpés)

D/ **La Salle Parvah** : On y salait les chairs consacrées (pour le Grand-Prêtre)

E/ **Et à son Étage supérieur se trouvait la Salle avec le Bain d'Immersion (Miqweh) pour le Grand Prêtre.**

F/ L'Office du Rinçage : Là, on rinçait les viscères des animaux sacrifiés.

G/ De cet Office un passage montait vers l'Étage supérieur de la Salle Parvah.
(Vraisemblablement, les Eaux vives, alimentant le Bain pour l'Immersion du Grand Prêtre, ou l'une de ses dérivations, descendait ensuite, directement, dans l'Office du Rinçage attenante, en empruntant ce "passage montant".)

5/4 :

A/ Les 3 Salles au sud : La Salle du bois, La Salle des Exilés et la Salle en pierres taillées.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

B/ La Salle du bois -

C/ Rabbi Eliezer ben Jacob dit : "J'ai oublié à quoi elle servait."

D/ Rabbi Abba Saul déclare :

"C'était l'Office du Grand Prêtre et cette Salle se trouvait derrière les deux autres Salles, mais les toits de ces trois Salles se trouvaient au même niveau."

E/ La Salle des Exilés :

Il y avait là une Citerne permanente sur laquelle était placée une roue, et, de là, on tirait l'Eau pour tout le Parvis. (Interpolation tardive avec exagération hydraulique plus que probable).

F/ La Salle en pierres taillées : C'est là que le Grand Sanhédrin tenait ses Assemblées Plénières.

G/ Et le Sanhédrin s'y prononçait sur la Prêtrise : Le Prêtre, chez lequel on découvrait une cause d'invalidation, devait se vêtir de noir, se couvrir d'un manteau noir, et quitter immédiatement le Sanctuaire.

H/ Et le Prêtre, chez lequel aucun motif d'invalidation n'avait été découvert, se vêtait de blanc, se couvrait d'un manteau blanc, et allait, directement, dans le Sanctuaire, rejoindre ses frères Prêtres pour exercer avec eux son Ministère. (après avoir pris le Bain Réglementaire de Purification par immersion).

-13- Pour compléter ces principaux Renseignements Rabbiniques, ainsi fournis, directement ou indirectement, entre autres, par les *Traités Yoma et Middoth*, sur l'approvisionnement du Sanctuaire en Eaux Vivantes de Purification destinées aux Bains Rituels, par Immersion complète du corps, le *Talmud Babylonien du Traité Yoma*, par exemple, indique un autre Emplacement, où se seraient pratiqués ces Bains de Purification : et ce, également, à l'intérieur du Sanctuaire : Ces Mikwehs se seraient trouvés dans la Salle dite des Lépreux. Cette Salle des Lépreux était l'une des quatre Salles qui se trouvaient aux quatre coins du Parvis des Femmes.

Le Parvis des Femmes était appelé ainsi, parce que les Femmes pouvaient s'y tenir, séparées des Hommes, sur une galerie qui entourait ce Parvis en le surplombant.

Quant à la Salle des Lépreux, elle accueillait, en réalité, non pas des lépreux qui ne pouvaient pénétrer dans le Sanctuaire tant qu'ils n'étaient pas guéris, mais des personnes qui, après avoir été atteintes d'une maladie de la peau, en avaient guéri, et qui s'étaient purifiées selon les Règles prescrites, avant de pénétrer dans le Sanctuaire.

Néanmoins, et probablement, par précaution, par vérification, et par une Exigence Rituelle accrue à leur égard, ces personnes-là devaient, à l'origine, selon toute vraisemblance, procéder à une nouvelle Immersion de Purification dans le Sanctuaire même :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

De plus, une Discussion, complexe et parfois confuse, qui figure en 30a-30b dans la *Gemara du Traité Yoma du Talmud de Babylone*, semble indiquer que tous ceux qui pénétraient sur le Parvis des Israélites, devaient, également, se purifier, à nouveau, par Immersion, dans ces Mikwehs de cette Salle dite des Lépreux.

Cette Discussion Babylonienne cherchait, en effet, à préciser et à cerner une Déclaration, formelle et incontournable, de la *Mishnah* :

Talmud de Babylone : Ordre Moed : Traité Yoma : III : 30a : Extraits :
Mishnah : (Rappel)

Nul ne peut pénétrer dans le Parvis du Temple, fût-il pur (déjà purifié), sans prendre (de nouveau) un Bain par Immersion rituelle (dans les Eaux vivantes issues d'une Source).

Aussi, selon l'Interprétation de certains de ces Rabbins de la *Gemara du Talmud de Babylone*, les Juifs, dont vraisemblablement entre autres, les Lévites qui officiaient et les Chefs de Famille qui apportaient des Offrandes, devaient se purifier, de nouveau, par Immersion totale de leurs corps, dans les Mikwehs de la Salle des Lépreux, attenante au Parvis des Femmes, avant de pouvoir accéder au Parvis des Israélites.

Un détail de l'Organisation du Sanctuaire plaide, en effet, pour cette Interprétation éventuelle, car la "Salle, dite des Vêtements", se trouvait en haut des escaliers menant à la Porte Nicanor, qui permettait de passer du Parvis des Femmes au Parvis des Israélites. Aussi, l'on pourrait concevoir, par exemple, que les Lévites déposaient dans cette Salle leurs vêtements, avant d'y endosser leurs habits de cérémonie.

-14- En tout état de cause, et pour résumer ce sujet de la Distribution des Eaux Vivantes dans le Sanctuaire, aux fins des Rituels obligatoires de Purification, par Immersion ou par Ablutions, la Tradition Rabbinique, dont, en particulier, *le Traité Middoth* et *le Traité Yoma*, précise, nettement, deux points incontournables :

-A-/ Le Grand-Prêtre accomplissait la Purification la plus exigeante de tout le Rituel Juif, à savoir celle du Jour du Yom Kippour, à l'Étage supérieur de la Salle Parvah, située au nord du Parvis du Temple, ainsi qu'à l'Étage supérieur de la Porte de l'Eau, qui mesurait 10 mètres de hauteur, et qui était située au sud du Parvis du Temple.

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

En effet, lorsque le Grand-Prêtre était chargé d'obtenir, une fois par an, dans le Lieu Très Saint du Temple, le Pardon pour tous les péchés d'Israël ainsi que la Purification de l'Ensemble du Peuple Juif, il devait, préalablement, acquérir le Degré Suprême de Purification.

Et ce plus haut Degré de Purification exigeait, absolument, l'Eau la plus pure, c'est à dire, l'Eau Vivante provenant d'une Source (la Source d'Etam) ; et, de plus, cette Eau de Purification ne devait, sous aucun prétexte, avoir été manipulée par la main de l'Homme, ou par un récipient de quelque nature que ce soit.

L'Affirmation détaillée de cette Tradition, ainsi transmise, implique, par conséquent, que l'Eau de Source, amenée par Aqueduc, parvenait, en Eau courantes et vivantes, à tout le moins, jusqu'à ce niveau de Hauteur, par simple gravitation.

Or, ainsi que nous le verrons infra, cette Eau de Source venue d'Etam, ne pouvait, en aucun cas, déboucher à la surface du Haram actuel, car cette Eau, amenée par Aqueduc, circulait au sein de la couche souterraine de roche vive, qui se trouve à une douzaine de mètres en dessous de cette surface, ainsi que nous l'examinerons, infra.

-B-/ Un Canal intérieur (et non pas extérieur au Bâtiment du Temple), allant du sud-ouest au sud-est du Temple, amenait les Eaux Vives de la Source d'Etam, dont la sacralisation était renforcée par son passage dans le Temple même, et approvisionnait, très vraisemblablement, entre autres, le Bassin en bronze de Purification des Prêtres, qui était situé au sud-est du Temple, entre son Porche et l'Autel des Sacrifices.

C'est de cette image, mémorisée et transmise, que, par exemple, le Prophète déporté à Babylone, Ezéchiël, tirera sa Vision Mystique et Extatique des Eaux qui jaillissent du seuil sud-est du Temple pour purifier Sion et Israël (*Ezéchiël : 47 : 1-5*).

-15- Assez paradoxalement, sur ce sujet précis de l'Approvisionnement du Temple en Eaux Vivantes de Purification, ce furent, finalement, les Rabbins du Talmud de Babylone qui, dans l'ensemble, s'avérèrent les plus cohérents dans leur réflexions, et ce, même si, initialement, ce furent les Rabbins de Palestine qui transmirent, de la façon la plus fidèle, les Traditions originelles et authentiques, qui décrivaient l'Approvisionnement du Temple en Eaux vivantes issues de Source.

Mais ces Traditions originelles paraissaient tellement en contradiction avec la topographie réelle du Haram, que cette discordance provoqua une nécessaire et majeure Rectification, apparemment cohérente et sensée, de la part des Rabbins du Talmud de Babylone :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

En effet, seule, cette rectification permettait d'identifier pleinement le Site du Temple des Juifs disparu, au Site du Haram des Musulmans :

Et, progressivement, dans l'Ensemble de la Littérature Rabbinique, ce fut cette Rectification Babylonienne qui prévalut, et à laquelle se rallièrent les Rabbins Palestiniens, au travers d'interpolations successives et tardives.

Le meilleur exemple de cette Évolution paradoxale est donnée par l'affaire de la Machine, qui avait été inventée dans le Sanctuaire, par Rabbi Ben Quattin, pour le Bassin d'Eau.

Avant d'examiner cet exemplaire point précis de Mécanique Hydraulique, extrêmement révélateur de certaines Mutations obligées des Traditions Rabbiniques, il nous faut rendre compte avec précision de l'origine et de la nature de ce Bassin en bronze d'Eaux Vivantes, qui, devant le Temple, était particulièrement destiné à la Purification Rituelle des Prêtres :

-16- Lorsque l'Éternel indique à Moïse le plan du Sanctuaire qui devra lui être consacré, Il lui enjoint de disposer, devant le Temple, un Bassin destiné à recueillir les Eaux Vives :

En effet, le Grand Prêtre et ses Fils-Successeurs devront :

- se purifier par Immersion de leurs corps, pour pouvoir pénétrer dans la Tente de la Rencontre ;
- purifier leurs mains et leurs pieds, pour pouvoir s'approcher de l'Autel des Sacrifices en vue d'y effectuer les Immolations et les Offrandes :

Exode : 30 : 17-21 : (Rappel :)

17- L'Éternel dit à Moïse :

18- Fais fabriquer une Vasque de bronze avec son assise de bronze pour le Bain (par Immersion du corps dans les Eaux Vivantes issues de Source).

Tu la feras placer entre la Tente de la Rencontre et l'Autel (des Sacrifices).

Là, tu feras venir les Eaux (de Purification).

19- Aaron et ses Fils y baigneront leurs mains et leurs pieds.

20- Et lorsqu'ils entreront dans la Tente de la Rencontre,

Ils devront d'abord se baigner (par Immersion) afin d'éviter de mourir.

Lorsqu'ils devront s'approcher de l'Autel (des Immolations) pour officier

Et encenser la combustion (des Sacrifices),

21- Ils devront baigner leurs mains et leurs pieds afin d'éviter de mourir (en foulant le sol de l'Autel avec des pieds impurs ou en touchant l'Autel et les Offrandes avec des mains impures.)

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan

Ces *Versets* auraient pu, éventuellement, poser un certain problème d'Interprétation car les *Versets 18 et 20* semblent indiquer que la Vasque de bronze est destinée au Bain par immersion du Grand Prêtre, alors que le *Verset 21* semble indiquer que la Vasque de bronze est destinée à la Purification des mains et des pieds du Grand Prêtre et de ses Fils-Successeurs.

Mais *2 Chroniques : 4 : 6* indique l'Interprétation Sacerdotale définitive sur cet éventuel double emploi, avant la Destruction du Temple, en spécifiant que le Bassin de bronze est destiné au Bain par Immersion des Corps des Prêtres, et donc, à fortiori, au Lavage des mains et des pieds des Prêtres, au cours des différentes étapes de la Cérémonie.

En tout état de cause, la Vocation Purificatrice de ce Bassin est établie avec force, et celle-ci nécessitera au Temple, ainsi que nous le verrons infra, le degré suprême de son approvisionnement constant en Eaux Vivantes issues de Source.

-17- Que le Roi David et le Roi Salomon aient eu pleinement conscience et connaissance de cette prescription impérative et perpétuelle, de la nécessaire Purification absolue, par immersion du corps dans les Eaux Vives d'une Source, est clairement indiqué dans la *Bible (Torah)* :

En effet, pour introniser de façon indiscutable son fils, Salomon, qu'il a choisi comme héritier légitime de la Royauté Juive (au détriment d'un autre de ses fils, Adoniya qui prétendait également à sa succession) David enjoint au Grand Prêtre Sadoc et au Prophète Natan de **descendre à la Source du Guihon pour y couronner solennellement Salomon, Roi.**

Cette Source du Guihon était la seule Source d'Eaux Vives de Jérusalem, et elle était située dans la vallée du Cedron, à la base des remparts occidentaux de la Ville.

Mais un passage souterrain permettait d'y descendre directement sans avoir à sortir par une des Portes de la Cité.

Aussi tout donne à penser que l'Arche de l'Alliance, que David avait triomphalement apportée à Jérusalem, et que Salomon installera dans le Temple construit durant son règne, avait été placée dans une Tente Mosaïque provisoire, située, dans Jérusalem, près de l'entrée de ce passage souterrain permettant d'accéder directement à la Source du Guihon :

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower
By N. Natan*

De cette façon, tous les Rites prescrits de Purification par immersion dans les Eaux Vives d'une Source pouvaient être accomplis pour toute cérémonie du Culte Juif qui se déroulaient devant cette Tente Davidique de l'Arche de l'Alliance :

Voici les principaux extraits qui figurent dans *1 Rois 1* et qui décrivent cette Intronisation capitale dans l'Histoire Juive, du nouveau Roi, Salomon, **à la Source du Guihon** :

1 Rois 1 :

32-35- : Le Roi David dit : "Convoquez moi le Grand Prêtre Sadoc, le Prophète Natan, et Benaya, fils de Yohada (*Chef de la Garde Royale*),

Lorsqu'ils furent devant lui, il leur ordonna :

"Rassemblez ma Garde Royale et que mon fils Salomon monte sur ma mule royale : Vous le ferez **descendre jusqu' à la Source du Guihon** :

Là, le Grand Prêtre Sadoc et Natan le Prophète le couronneront Roi d'Israël et de Juda. Alors vous sonnerez du shofar (trompe juive) et vous crierez : -"*Vive le Roi Salomon*"-

Ensuite vous remontrerez à la ville en marchant derrière lui, et Salomon viendra prendre place sur mon trône, car c'est lui que j'ai désigné comme Guide d'Israël et de Juda."

38-40- : Le Grand Prêtre Sadoc, le Prophète Natan et Benaya, fils de Yohada, avec les Crétois et les Péletiens de la Garde Royale, se rendirent donc auprès de Salomon, lui firent chevaucher la mule royale de David, **et le firent descendre à la Source du Guihon.**

Le Grand Prêtre Sadoc, avait pris dans la Tente de l'Arche de l'Alliance la corne d'huile sainte, et il consacre Salomon, Roi. (après Purification rituelle par immersion de Salomon dans les Eaux Vives de la Source Guihon).

Ils sonnent alors le shofar. Et tout le peuple crie : "Vive le Roi Salomon !"

Puis tout le monde remonta à la Ville en marchant derrière lui ; les gens jouaient de la flûte et manifestaient une si grande joie que la terre était comme secouée par leurs cris.

41-45- : *Récit fait au prétendant déchu, Adoniya :*

... David a désigné Salomon pour lui succéder comme Roi : David a ordonné au Grand Prêtre Sadoc, au Prophète Natan, et à Benaya, fils de Yohada, avec les Crétois et les Péletiens de la Garde Royale, d'accompagner Salomon : alors ceux-ci l'ont fait monter sur la mule royale, puis **le Grand Prêtre Sadoc et le Prophète Natan l'ont consacré Roi à la Source du Guihon.**

THE NATAN FOUNDATION
for the RESTORATION
of THE TEMPLE of JERUSALEM on its AUTHENTIC SITE

*The Temple of Solomon Could not Stand
On its Water Tower*
By N. Natan
